



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 Novembre 2024 – 18 h30

Convoqué le 4 Novembre 2024, le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mardi 12 Novembre 2024 à 18h30, sous la présidence de Madame La Maire Marie-Pierre LE MIGNON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de pouvoirs : 5

Présent(e)s : AGNOUX Marie-Thérèse, SAINNEVILLE Jean-Marie, RIVIERE Patrice, LE MIGNON Marie-Pierre, MAZEAU Mireille, DICHAMP Adeline, CHARBONNEL Jean-Loup, GARCIA Sébastien, SABEAU Fabrice, SOULIER Daniel

Excusé : CAUDIE Christelle, GRANCHER Isabelle, NOILHAC Patricia, MORENA Jean-Philippe, HERMABESSIERE Patrick

Pouvoirs : CAUDIE Christelle pour SAINNEVILLE Jean-Marie
GRANCHER Isabelle pour GARCIA Sébastien
NOILHAC Patricia pour LE MIGNON Marie-Pierre
MORENA Jean-Philippe pour AGNOUX Marie-Thérèse
HERMABESSIERE Patrick pour RIVIERE Patrice

Secrétaire de séance : Mme MAZEAU Mireille

Le quorum étant atteint, Madame La Maire déclare la séance ouverte.

A l'ordre du jour

- 1) Approbation du PV du 15 octobre 2024
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Avenant Faucher (démolition d'une partie du bâtiment attenant)
- 4) Définir les zones d'accélération des Photovoltaïques au sol
- 5) Fin des Baux emphytéotiques de 6 logements de Corrèze Habitat
- 6) Protocole Alerte Pollution de La Montane
- 7) Proposition vente de terrain
- 8) Rétablissement de limite de parcelles
- 9) Réponse coupes d'arbres chemin du Gauliat
- 10) Programme d'entretien voirie 2024
- 11) Loto APE
- 12) Réponses aux questions diverses du dernier Conseil Municipal
- 13) Questions diverses

1) Approbation du PV du 15 Octobre 2024

Le PV du 15 Octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Mme MAZEAU Mireille est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

3) Avenant Faucher (démolition d'une partie du bâtiment attenant au Multiservices)

∞ La Maire présente aux membres du Conseil le devis de l'entreprise Faucher (à savoir la démolition d'une partie du bâtiment attenant au garage) pour la somme de 1 155 euros HT. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote l'avenant.

∞ La Maire informe les conseillers de l'état dégradé des planchers du dernier étage du multiservices et les informe qu'il faudrait envisager leur démolition. Les conseillers décident de se rendre sur place le 29 novembre pour constater les dégâts et prendre la décision qui s'imposera.

4) Définir les zones d'accélération des Photovoltaïques au sol

La Commission travaux s'étant réunie le 31 octobre 2024, propose aux conseillers de refuser la filière photovoltaïque au sol mais d'autoriser les ombrières sur l'ensemble du territoire communale.

La Maire va prendre contact avec la préfecture pour savoir si cette solution peut être envisagée et rendra compte au conseil. Si le retour de la préfecture est favorable, une délibération sera prise dans ce sens.

5) Fin des Baux emphytéotiques de 6 logements de Corrèze Habitat

La Maire apporte des informations complémentaires aux conseillers à savoir :

- Les locataires pourront acheter le logement
- Les locataires ne le souhaitant pas resteront en place.
- Corrèze Habitat peut emprunter en tant que propriétaire pour acheter les terrains de la commune pour la somme de 45 216 euros mais, ayant déjà un emprunt travaux, ne peut plus emprunter pour des travaux.

Les conseillers décident pour le moment de ne pas vendre les 6 terrains sis Lotissement du Pras Gros, Chemin du Gauliat et impasse des Glycines.

6) Protocole Alerte Pollution de La Montane

Le 17 octobre 2024 s'est tenue, en préfecture de Tulle, une réunion relative aux alertes de pollution de la Montane en présence du Préfet de la Corrèze, du secrétaire général, de la directrice de cabinet du préfet, des 3 maires des communes d'Eyrein, Vitrac et St Priest, du vice-président de Tulle aggro, des services de l'Etat (DDT, DREAL, OFB, SDIS, Gendarmerie) et des associations (Parc Vuillier, AAPMA et Défense et Respect du pays de Gimel).

Les 21 juillet, 2 août et 2 et 5 septembre 2024, il a été observé la formation de mousse aux cascades de Gimel et en amont. Après intervention de l'OFB, de l'UD DREAL et du SDIS, il n'a été constaté aucune irrégularité lors de l'inspection du site Eyrein Industrie, aucune anomalie aux stations d'épuration et au pont de Braquillanges.

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à une pollution, même si elle ne peut être écartée.

Pour autant, le préfet souhaite une meilleure coordination et une plus grande rapidité d'intervention des services concernés.

Afin d'objectiver la situation et de garantir une action efficace des services de l'état, la méthode suivante a été retenue :

- Toutes les alertes, notamment des riverains, sont adressées au SDIS
- Les services compétents interviennent sans délai
- Le SDIS réalise des prélèvements et les adresse à l'OFB pour analyse
- En fonction du résultat des premières analyses, la DDT et la DREAL pourront être mobilisées.

7) Proposition vente de terrain

La Maire lit le courrier de Madame Fressinge proposant la vente de la parcelle A1977 de 1ha30a30ca située Gare d'Eyrein pour la somme de 90 000 euros.

Le montant d'achat proposé étant évalué excessif par l'ensemble des conseillers, la Maire propose de consulter le service des Domaines pour une évaluation domaniale.

8) Rétablissement de limite de parcelles

La Maire présente aux conseillers municipaux le devis et l'esquisse explicative relatifs à la Délimitation des parcelles section A 1995 et A1996 avec la Voie communale, à la division des parcelles A 1995 et A1996 en 4 nouveaux numéros et au Rétablissement de la limite entre les parcelles A 1995 et A1695 et entre les parcelles A1959 et A1830, sur la commune d'Eyrein.

Le devis estimatif s'élève à 1 530 euros TTC à la charge de la commune.

Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, sont favorables à cet échange mais s'interrogent sur « qui doit payer ? » la commune ou le demandeur ?

Le dossier reste en attente pour le moment.

9) Réponse coupes d'arbres chemin du Gauliat

Mme La Maire informe le Conseil du deuxième courrier de M. Arsival suite à l'avis défavorable de l'ABF. Elle souhaite inviter Les Bâtiments de France pour constater l'état des deux arbres concernés et prendre la décision qui s'imposera

10) Programme d'entretien voirie 2024

La Maire présente les trois devis des entreprises EUROVIA, EYREIN TP et COLAS pour l'entretien du VCIC n° 31 Beynel.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'entreprise la moins chère, à savoir l'EYREIN TP pour un montant de 9 576,00 euros HT.

11) Loto APE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir une journée au parc du Futuroscope pour 2 adultes et 2 enfants pour un montant de 220 euros.

12) Réponses aux questions diverses du dernier Conseil Municipal

► Mme La Maire a invité Mme Martine Montford de l'Association « Nature et Loisirs » pour répondre aux questions des conseillers concernant le PAPSE (Parcours d'Activités Physiques et Sportives Etalonné).

Le PAPSE, marque corrézienne, labellisé Origine Corrèze donne davantage de visibilité à la commune et est porteur d'une image de territoire dynamique. Implanté déjà dans 10

communes corréziennes, il est un signe de reconnaissance destiné à promouvoir les produits et savoir-faire élaborés en Corrèze, en conjuguant énergie et transparence.

Le PAPSE dispose d'un site internet www.papse.fr « ne PAPSEz pas à côté sans vous arrêter » !.

La pratique sportive de loisir est créatrice de lien social et participe au dynamisme, à l'animation et à l'attractivité des territoires ruraux.

C'est un parcours libre de 11,2 km au départ du city stade jusqu'à l'étang de la Chèze, accessible à tous ; aux marcheurs, aux traileurs, aux joëlettes, aux Vététistes, aux cavaliers, aux cani-cross ...

Le coût de revient pour la commune n'excédera pas 300 euros sur les 2 500 euros nécessaires pour la mise en place des étalonnages et des panneaux.

L'ensemble du Conseil est favorable à ce projet.

13) Questions diverses

- ▶ Mme Le Mignon informe l'Assemblée que l'entreprise de Pompes Funèbres Gaillard offre la plaque au Nom de M. Lescure pour l'inauguration de la salle Polyvalente.
- ▶ Mme Le Mignon rappelle aux conseillers la date du repas de Noël soit le samedi 4 janvier 2025 et de penser à s'inscrire.
- ▶ Mme Le Mignon informe l'Assemblée d'une représentation théâtrale le 7 décembre à la salle Polyvalente.
- ▶ Mme Agnoux informe les conseillers que le jardin du souvenir est terminé et qu'il faudra envisager un règlement.
- ▶ M. Charbonnel signale les problèmes récurrents d'incivilités dans les transports scolaires. Ce sujet sera abordé par Mme Le Mignon lors du prochain conseil d'école du 15 novembre.
- ▶ Mme Dichamp souhaite être informée des dates du conseil d'école. Mme La Maire sera présente au conseil d'école du 15 novembre mais explique que tous les élus de la commission école, trop nombreux, ne pourront être présents en même temps. Un compte rendu sera fait lors des conseils municipaux suivants.
- ▶ M. Sabeau souhaite des éclaircissements sur les courriers reçus de la mairie de Beaumont. Mme La Maire explique que la commune de Beaumont souhaite acquérir des terrains et des bâtiments nécessaires à la mise en œuvre de projets pour le développement agricole, la valorisation touristique et la préservation de l'environnement. Mais elle est en concurrence avec la SAS « La Foncière » et son projet de centrale hydroélectrique. Le Conseil Communautaire de Tulle aggro, réuni le 14 octobre, a voté à l'unanimité de ses membres une motion de soutien au projet de la commune de Beaumont.
Il nous faut rester vigilants car d'autres communes ont été déposséder de leurs terrains par de grandes sociétés.
- ▶ M. Rivière demande le changement d'une ampoule sur un lampadaire à la Rebeyrotte.
- ▶ Mme Mazeau rappelle le périmètre de collecte des containers de la salle polyvalente ; il s'agit pour le moment des gens du bourg, du Gauliat et de la Terre de Roche. Pour tous les autres habitants, vous devez déposer vos déchets aux endroits habituels.
- ▶ M. Rivière présente le devis de « Look Enseignes » pour le marquage adhésif des véhicules communaux. A l'unanimité des membres présents, la commande d'un montant de 264 euros TTC est validée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance
Mme MAZEAU Mireille

Madame La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON